



Bulletin municipal de **VEBRET**

N° 32



Le Château de Couzans

1^{er} semestre 2011

Sommaire

3	<i>Mot du Maire Information cimetièrre</i>	4	<i>Vebret, village fleuri Infos municipales (les encombrants)</i>	5	<i>Infos municipales : Travaux de l'école</i>
6	<i>Infos municipales r'éseau bois, pavillon de l'OPH, camping, assainissement)</i>	7	<i>Fleurissement des villages Remise de gilets de s'écurit'é enfants</i>	8	<i>Activit'és p'riscolaires : garderie, restauration scolaire</i>
9	<i>Exemples de menus à la cantine</i>	10	<i>Le voyage des maternelles</i>	11	<i>Le voyage des grands</i>
12	<i>La vie qui passe : d'émographie, nouveaux habitants</i>	13	<i>La Journ'ée de D'éfense et Citoyenneté</i>	14	<i>L'EPIDE</i>
15	<i>Conseil Municipal du 09/12/10</i>	16	<i>Conseil Municipal du 20/01/11</i>	19	<i>Conseil Municipal du 30/03/11 (budget)</i>
24	<i>Conseil municipal du 20/06/11</i>	27	<i>Les associations : Comit'é d'animations et de loisirs de Vebret</i>	28	<i>Les associations : Amicale des diables bleus</i>
29	<i>Les associations : Amicale des Parents d'él'èves Entente Sportive Vebret-Ydes</i>	30	<i>Notre pass'é : Vebret à la fin du XIX'ème (J.B. du Ribier du Châtelet</i>	33 34	<i>Sudoku Mots croisés</i>

<p>Rédaction</p> <p>–Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.</p>	<p>Publication & mise en page : Denis Letemplier.</p> <p style="text-align: center;">Imprimé par nos soins.</p>
--	---

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale :

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail sitemairie.vebret@orange.fr.



Le mot du Maire :

Mes très chers administré(e)s,

L'équipe municipale est à mi-parcours du mandat que vous lui avez confié. Il est légitime de s'interroger sur le travail accompli et d'en mesurer les effets sur la vie de notre commune.

Tout au long de ses parutions, le bulletin municipal s'est appliqué à vous rendre compte des décisions du conseil municipal et vous tenir informés des évènements marquants de la vie de VEBRET.

La rentrée scolaire verra l'ouverture de la nouvelle école maternelle pour le bien-être de tous, enfants, enseignants et parents ! L'inauguration officielle de l'école vous sera communiquée et vous y serez tous conviés.

Les travaux concernant l'installation du réseau bois débuteront bientôt, cette réalisation permettra de substantielles économies de chauffage afin de réduire le budget de fonctionnement de la commune. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la commune d'investir pour son avenir sans recourir à une augmentation systématique des impôts locaux.

La vie passe, le nouveau pavillon construit par l'OPH dans le bourg va permettre l'arrivée d'une nouvelle famille alors que nous avons perdu, pour toujours, des personnes chères à toute la commune.

Je remercie tous ceux qui soutiennent notre action. Je tiens également à remercier les employés municipaux qui font l'unanimité par leur dévouement, leur efficacité, leur sens du service public et de l'accueil.

Bonnes vacances à tous.

Votre dévouée Maire, Chantal BERNARD.

Le Maire à ses administrés :

NOTE D'INFORMATION

Pour des raisons d'ordre intérieur et de surveillance du cimetière, les grands portails seront fermés au public.

Le petit portail reste ouvert aux personnes qui souhaitent se rendre sur les tombes.

Pour toute intervention à l'intérieur du cimetière, travaux, inhumation ou toute autre opération funéraire, les entreprises ou les services des pompes funèbres doivent s'adresser au secrétariat de mairie pour retirer les clés, **du lundi au vendredi de 9H à 12H et 14h à 18H.**

Avant de prendre possession des clés, les entreprises devront remplir une demande et autorisation de travaux funéraires.

En cas d'urgence ou de fermeture du secrétariat de mairie, **Téléphonez au 04.71.40.20.86**

Le Maire,
Chantal BERNARD

VEBRET, VILLAGE FLEURI

L'an dernier, le projet « fleurissement » s'était porté sur l'espace Saint-Louis avec des vivaces : rosiers Radora, Émera, opalia ; bruyères, potentilles et unalbizia (famille des acacias).

Cette année, les entrées de Vebret, l'école, l'espace des Diables Bleus, le columbarium, les différentes croix, le camping, sans oublier le monument aux morts, ont été ajoutés.

Quelques entrées de villages sont fleuries : à terme, ils le seront tous : Champassis, Cheyssac, les Clos, Montpigot, Sumenat, le croisement des routes entre les villages de la Monthélie et de Serres ont été choisis.

Les plantes sont des vivaces : lavandes, asters, bruyères, phlox, jubarbes, sedums, rosiers miniatures, lupins, roses trémières et des annuelles.

Je voudrais, par cet article, remercier les personnes qui ont donné des plants et du temps pour l'entretien des espaces et des jardinières.

Éliane Ponty.



Le lavoir à Couchal



L'entrée de Vebret à Couchal

Infos municipales

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mercredi 10 août 2011. Merci d'apporter ce que vous voulez jeter aux points de collecte de chaque village annoncés par de petits panonceaux.

TRAVAUX

-Travaux de l'école

Les travaux touchent à leur fin et l'école accueillera les enfants de la maternelle à la rentrée de septembre 2011 ! Evidemment il y aura une période d'adaptation pour tous, enfants, enseignants et parents mais nous pensons que tout le monde appréciera vite ces locaux clairs, fonctionnels et bien chauffés ! C'est quand tout le monde sera en place que l'on pourra voir les améliorations à apporter pour le bien-être de tous.



L'entrée



L'extension cantine



La cour des primaires



La façade sur la cour des maternelles

Comme tous les chantiers celui de l'école aura connu des retards avec, pour nous, des moments d'angoisse mais aussi de très grands bonheurs ! Voir un chantier de cette ampleur, décidé, subventionné et réalisé par la municipalité sans recours à l'emprunt en seulement 3 ans d'exercice, c'est certainement une première pour Vebret !

Les restrictions budgétaires actuelles prouvent que nous avons eu raison d'agir rapidement. « Ne remets jamais à demain ce que tu peux faire le jour même » adage qui n'a pas été compris par un certain nombre

de conseillers mais qui s'est avéré très sage dans le moment présent ! En effet, les subventions accordées par l'état et les collectivités territoriales étant chaque année plus faibles et plus difficiles à obtenir, il est peu probable que ce projet serait à nouveau subventionné à hauteur de 70% !

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont soutenu et accompagné cette réalisation, en particulier Madame le Maire qui en est à l'origine et qui aura fait, de façon stricte, son suivi financier ; Mme Yvonne BHAUD qui a monté administrativement ce projet, sollicité (et obtenu !) les subventions auprès de l'état, des collectivités territoriales et de l'Europe et Mr Jean Van Dyck qui a fait le suivi technique du chantier. La commission nouvelle école : Mmes Chantal BERNARD, Eliane PONTY et Yvonne BHAUD, Mrs Denis LETEMPLIER et Jean VAN DYCK.

Suite à des obligations imprévues d'une personnalité, l'inauguration de la nouvelle école d'abord prévue le 29 juillet 2011 est repoussée à une date ultérieure.

- Réseau bois

Le conseil municipal s'est définitivement prononcé pour l'installation d'un réseau bois devant assurer le chauffage de tous les bâtiments communaux. Une grande part des subventions a déjà été accordée (DGE, Conseil régional, Conseil général, ADEME), le dossier pour les subventions européennes est en cours d'examen. Les travaux devraient commencer au cours du quatrième trimestre 2011.

- Nouveau pavillon construit par l'OPH

Le nouveau pavillon construit par l'OPH au bourg de Vebret est terminé. La réception des travaux a eu lieu le 20 Juin en présence de Madame le maire et de conseillers municipaux. Nous devrions voir dès le mois prochain l'arrivée d'une nouvelle famille sur notre commune.

- Camping

L'entrée du camping avait bien besoin d'une rénovation ! Les murs soutenant la grille d'entrée ont été entièrement rebâties par Benoît aidé dans son travail par Michel (stagiaire GRETA). Les murs de pierre supportant des jardinières fleuries redonnent un peu de lustre à notre camping !



L'entrée du camping



avec des géraniums lierre

- Assainissement

Un investissement de 25 000€ a été voté dans le budget primitif 2011 pour la pré-étude et l'étude concernant les travaux nécessaires à la mise aux normes actuelles du réseau d'assainissement de la commune. La pré-étude sera réalisée à partir de septembre 2011 par un groupe de travail piloté par Denis Letemplier et l'étude sera confiée à un bureau spécialisé.

- Fleurissement des villages

Cette année l'effort de fleurissement s'est poursuivi par la mise en valeur de l'entrée de chaque village de la commune.



Nous devons cet embellissement aux initiatives avisées de Mme Eliane PONTY très activement secondée par Benoît notre cantonnier pour le travail duquel nombre d'administrés nous a fait des remarques élogieuses !



REMISE DE GILETS DE SECURITE ENFANTS

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des accidents de la route, AXA Prévention souhaite sensibiliser et éduquer les usagers aux risques.

Soucieuse de participer à la prévention des risques des accidents de la route à l'égard de la population et notamment des enfants, l'Association des Maires du Cantal, sous la présidence de Mr Pierre JARLIER, a accepté de relayer une action de remise de gilets de sécurité aux enfants des écoles en classe de CM1 et CM2 pour les protéger lors de leurs déplacements collectifs.

L'Association des Maires de France a chargé les Communautés de Communes de procéder à la répartition des gilets auprès des écoles primaires du secteur.

Après réception de cet équipement en Mairie, Madame le Maire a distribué les gilets à tous les élèves de CM1 et CM2 en remerciant l'AMF pour cette opération de sensibilisation aux dangers de la route et en insistant sur le fait que la sécurité routière est l'affaire de tous.



ACTIVITES PERISCOLAIRES

Depuis sa mise en place la nouvelle municipalité a fait beaucoup d'efforts pour améliorer les prestations périscolaires mises à la disposition des enfants fréquentant l'école de Vebret. Le regroupement des écoles au centre du bourg a été l'occasion de repenser ces activités et de mieux les adapter aux besoins des élèves.

C'est ainsi que **la garderie** aura lieu, dès la rentrée prochaine, dans un nouvel espace confortable et spacieux permettant aux enfants qui la fréquentent, d'attendre sans fatigue, le début des cours ou l'arrivée des parents ; cela satisfera certainement tous les parents, qui par obligation professionnelle, se voient contraints d'allonger le temps scolaire de leurs enfants.

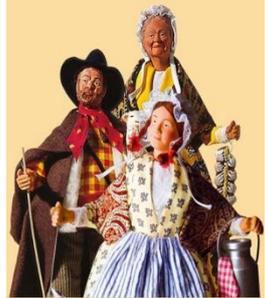
De même des changements importants sont intervenus au niveau de la **restauration scolaire**. Depuis l'an dernier, avec l'aide d'une diététicienne nous avons tout fait pour la rendre plus agréable et mieux adaptée aux besoins nutritionnels des enfants : menus variés et équilibrés, repas à thème, agrandissement des locaux ayant permis d'offrir aux petits une salle à manger calme et lumineuse.



Après un certain temps d'adaptation pour l'acceptation par les enfants d'aliments nouveaux pour eux, nous avons pu constater cette année une évolution très positive : la grande majorité des enfants font honneur aux repas qui leur sont servis, repas réalisés sur place par une cuisinière qui ne ménage pas sa peine et son talent pour leur « mitonner » des repas à base de produits frais !

Les repas à thème proposés chaque mois aux enfants sont pour eux un moment de surprise ! chaque enfant trouve devant son assiette un menu lui présentant la région à découvrir ; l'illustration colorée se rapportant à la région ainsi que le contenu du menu qui leur est proposé, sont accompagnés d'un petit document leur permettant de situer géographiquement cette région et d'avoir un bref aperçu de son histoire. Vous trouverez dans cet article un échantillon des illustrations et menus proposés depuis le mois de Janvier 2011, ceux du premier trimestre figurant sur les posters affichés dans le hall de la mairie.

Il va sans dire que cette mise en place demande beaucoup de travail tout au long de l'année et notre plus grande récompense est le nombre de parents nous ayant fait confiance puisqu'au cours de cette année scolaire, 60 élèves sur 65 inscrits ont déjeuné régulièrement à la cantine !

	<p style="text-align: center;"><u>MENU</u> <u>SAVOYARD</u></p> <p style="text-align: center;">TARTIFLETTE</p> <p>accompagnée de salade verte</p> <p style="text-align: center;"><i>Gâteau de Savoie</i></p> <p>et sa crème aux œufs</p>		<p style="text-align: center;">MENU BRETON</p> <p><i>Sardines de Saint - Guénolé Penmarc'h</i></p> <p><i>Galette bretonne garnie</i></p> <p><i>Far Breton</i></p> <p>Saint-Guénolé Penmarc'h est le premier port breton pour la pêche des sardines</p>
	<p style="text-align: center;"><i>Menu</i> AUVERGNAT</p> <p>Saucisson d'Auvergne</p> <p>Saucisse du pays</p> <p>Truffade maison</p> <p>Salade verte</p> <p>Clafoutis aux cerises</p>	 <p>Santons de Provence : le berger, la fileuse et la laitière</p>	<p style="text-align: center;"><i>Menu provençal</i></p> <p><i>Méli-mélo de melon</i></p> <p><i>Gigot d'agneau à la crème d'ail</i></p> <p><i>Ratatouille</i></p> <p><i>Fromage blanc en faisselle</i></p> <p><i>Brioche tropézienne</i></p>
 <p style="text-align: center;">Alsacienne portant un kougelhopf</p>	<p style="text-align: center;"><i>Menu Alsacien</i></p> <p>Salade de cervelas</p> <p>Flamenkueche</p> <p>accompagnée de salade verte</p> <p style="text-align: center;">Kougelhopf</p> <p>et confiture</p>	 <p style="text-align: center;">Sardane et barque catalane</p>	<p style="text-align: center;"><i>Menu Catalan</i></p> <p><i>Apéro- fromage</i></p> <p><i>Grillades porquejades</i></p> <p><i>Salade catalane</i></p> <p><i>Crème catalane</i></p>

Si le service de restauration a bien fonctionné cette année c'est grâce à la très bonne entente qui a régné entre tous les membres de l'équipe : Annick Poigneau, notre inventive cuisinière, Cathy Vittori qui lui a donné un sérieux coup de main pour cette lourde tâche, Aline Berche, secrétaire de mairie qui s'est occupée des commandes avec tout le personnel concerné et Yvonne Bhaud, conseillère municipal en charge de la

cantine qui a passé chaque mois beaucoup de temps pour mettre au point, les menus et les repas à thème qui ont manifestement fait la joie des enfants.

Un questionnaire a été remis aux parents, courant Juin, afin de connaître leur avis sur la composition et la qualité des menus proposés à leurs enfants. Le grand nombre de réponses reçues et la satisfaction de la majorité des parents nous incitent à poursuivre nos efforts dans ce domaine. Un grand merci à tous ceux qui, par leurs réponses, ont montré qu'ils s'intéressaient à notre action et nous ont prodigué encouragements et félicitations !

Je profite de cet article pour adresser tous mes remerciements aux personnels concernés et j'ai une pensée particulière pour Yvonne Bhaud qui, bénévolement a accompli ce travail en très bonne entente avec toutes les personnes concernées par ce service : elle a toujours su proposer, ne rien imposer et obtenir l'adhésion volontaire de tous pour mener à bien son travail pour le plus grand profit de nos élèves.

Le Maire , Chantal Bernard

PS : Communication d'Yvonne Bhaud :

Pour les repas à thème de l'an prochain, j'aimerais faire participer les enfants et leur famille à l'élaboration des menus. Pour cela je souhaiterais que chaque enfant choisisse, pendant les vacances, un plat (entrée, plat principal ou dessert) spécialité d'un membre de sa famille (père, mère, grand-mère etc...) plat qu'il aime particulièrement. Nous recueillerons toutes les recettes en début d'année et elles serviront à confectionner les repas à thème de l'année ! Pour cela je fais appel à toutes les bonnes volontés et à tous les fins cuisiniers qui existent dans chaque famille !! Une potée à la mode de tata Lucie ou la fougearde de mémé Elodie remplirait de fierté l'enfant qui en a apporté la recette et à n'en pas douter, flatterait les papilles de tous les convives !

Je compte sur vous pour que ces « repas familiaux » vivent y compris pour les fêtes !

Le voyage scolaire des maternelles

Pour notre voyage, nous sommes allés au haras du Chatelet faire du poney.



A notre arrivée, on a vu les poneys dans un pré et Amandine nous a dit leurs noms et nous en a donné un pour deux.

Il y avait Prince, Sonic, Casper, Bambi, Daisy, Bianca, Quinda, Nala, Lily, Minnie et Sultan.

On s'est d'abord occupé d'eux. Amandine nous a donné une étrille, un bouchon et une brosse à queue et on les a brossés (ils étaient un peu sales). .../...

Après on les a sellés et on a mis un casque.

La maîtresse a fait deux groupes. Le premier groupe est parti dans le manège faire du poney et le deuxième a visité tout le haras (les selleries, les écuries, les box et les prés).

On a vu de drôles de vaches toutes poilues, un bouc et des lapins en liberté.

A midi on a mangé notre pique-nique et on a changé de groupe pour l'après-midi.

C'était bien, on s'est beaucoup plu et le voyage en car n'a pas duré longtemps.

Merci à Amandine et Sabine pour cette belle journée !

Les enfants de la maternelle.

Le voyage des grands

Lascaux, le parc de Thot et la Roque Saint-Christophe.

Vendredi 27 mai, les enfants de l'école primaire de Vebret sont partis en voyage. Le matin, les enfants sont allés visiter la grotte de Lascaux II. Tous les enfants ont aimé la visite. Nous avons vu plein de peintures, des taureaux, des chevaux. La seule salle qu'on a visitée est la salle des taureaux. Cinq grands taureaux y sont placés et plusieurs signes étranges sont inscrits sur les parois. Etrangement, tous les animaux sauvages sont dissimulés, presque impossible à voir ; un jour Lascaux II fermera car elle s'abîme aussi. Ensuite nous sommes sortis pour aller à la boutique. Après, nous avons mangé au parc du Thot. Au début de l'après-midi, nous avons vu les animaux (des aurochs et des rennes).



Nous sommes partis à la Roque saint-Christophe et tout le monde a aimé. Le guide nous a fait faire de l'histoire et de la géologie. Il nous a montré plusieurs machines étonnantes comme la cage à hamsters ou la salle des armes et la cuisine. Puis nous sommes rentrés chez nous.

Cécile, Benjamin et Elodie.

La vie qui passe

DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- le 15 avril 2011 : Clémence Chloé DURIF au foyer de Benoît DURIF et LALLEMAND Aurélie, domiciliés à Cheyssac
- le 2 mai 2011 : Abel PAJANI au foyer d'Audrey PAJANI domiciliée à Prunet-Bas

Mariages

- le 4 juin 2011 : entre Véronique PICARD et Mathias MARCOMBE, domiciliés aux Clos
- le 25 juin 2011 : entre Evelyne TOURNADRE et François LAURENT, domiciliés au bourg

Décès

- le 13 juin 2011 : VIALLE Marcel, domicilié à La Besseyre.
- le 14 juin 2011 : JUILLARD André, domicilié à Prunet-Haut.

NOUVEAUX HABITANTS

- Mr et Mme FLAGEL à Prunet-Haut
- Mr et Mme CLARK à Cheyssac
- Mr et Mme DAVIN à Lachamps
- Mme GALOFFRE aux Champagnadoux
- Mme FLATTET Stéphanie au bourg
- Mr TISSANDIER Eugène au Béal
- Melle PERSIANI et Mr PRADEYROL à Champassis

Bienvenue aux artisans M. Marchand et M. Rodde respectivement électricien et paysagiste qui se sont installés sur la commune.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Après plus de dix ans d'existence la Journée d'Appel de Préparation à la défense (JAPD) cède la place à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

La **JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement (à partir de 16 ans) et l'âge de 18 ans**. La JDC est une occasion unique d'une rencontre de l'ensemble d'une classe d'âge en situation de totale mixité sociale qui permet, par ailleurs, diverses démarches d'intérêt individuel ou collectif. Cette journée favorise l'assimilation de messages citoyens et une participation entre les jeunes et les militaires par une interactivité à partir de supports pédagogiques modernes rendant cette journée plus attractive.

Le programme d'une JDC type est le suivant :

- | | |
|---|---|
| - 8h30 : accueil et collation | - 12h00 : déjeuner |
| - 9h00 : formalités administratives | - 13h00 : visite du centre ou animation par la gendarmerie |
| - 9h30 : module 1 « Vous êtes citoyen » et présentation du service civique | - 14h00 : module 3 « Vous avez un rôle à jouer » |
| - 10h20 : tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française | - 15h00 : information sur l'alerte et initiation aux gestes de premiers secours avec la Croix Rouge |
| - 10h50 : module 2 « Vous devez faire face à un monde instable » | - 16h30 : bilan de la journée et remise des certificats de participation à la JDC |
| - 17h00 : fin de journée | |

La JDC conserve un rôle majeur dans le repérage et le signalement des jeunes en difficulté, l'identification de ceux sans diplôme, sans emploi ni formation ou en voie de marginalisation. En apportant sa contribution au plan « agir pour la jeunesse » le ministère de la défense permet, par le biais de la JDC :

- De signaler les jeunes scolarisés détectés en difficulté de lecture, aux plates-formes de décrochage pour leur proposer des solutions d'insertion et de médiation.
- De faire bénéficier les jeunes déscolarisés, détectés en difficulté ou non, d'un entretien individualisé, conduit par un personnel qualifié du centre du service national, afin de les inciter à recourir aux différents dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

C'est dans ce cadre qu'une présentation systématique est faite sur l'action des missions locales et des **Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDe)**

N'oubliez pas que le certificat de participation qui vous sera remis à la fin de la JDC vous sera demandé à diverses occasions (permis de conduire par exemple !) donc conservez le bien !

Yvonne BHAUD



L' « EPIDE »

Crée par ordonnance du 2 août 2005, l'objectif du dispositif défense 2^{ème} chance est d'assurer l'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un projet éducatif global personnalisé, de jeunes adultes volontaires qui refusent de vivre l'exclusion comme une fatalité.

Placés sous la triple tutelle des ministères de l'emploi, de la défense et de la ville, depuis 2008 vingt centres sont répartis en métropole. Pour les jeunes Auvergnats volontaires prendre contact avec le correspondant défense de la commune de recensement.

Le parcours de formation gratuit proposé par l'EPIDE s'adresse à une population de jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans, sans emploi, souvent sans qualification, apte médicalement et ayant satisfait à la JDC.

Les candidatures sont transmises par les missions locales, les centres du service national ou tout autre acteur social mais le jeune peut également faire une candidature spontanée (www.epide.fr). Les admissions sont possibles tous les 2 mois.

La formation dispensée par l'EPIDE est placée sous un régime d'internat (du dimanche soir au vendredi après-midi). Pendant cette formation, les jeunes bénéficient :

- d'une allocation mensuelle de 210€ à laquelle s'ajoute un pécule de 90€ mensuel remis au terme du contrat (8 mois minimum à 24 mois maximum),
- d'un trousseau d'habillement,
- d'une inscription au régime général de la sécurité sociale (CMU),
- du statut de » demandeur d'emploi (catégorie 4).

Durant son parcours pédagogique, le volontaire va suivre une formation comportementale destinée à faciliter son insertion sociale et professionnelle. Le parcours pédagogique vise à lui redonner confiance en lui, à le rendre autonome (acquisition des fondamentaux scolaires si nécessaire, instruction civique, éducation physique et sportive, soutien à l'obtention du permis de conduire, cours de bureautique, etc...)

Parallèlement, des référents et cadre de l'EPIDE accompagnent le jeune dans l'élaboration d'un projet professionnel, lui permettant la découverte des métiers par des stages, le formant aux techniques de recherche d'emploi et l'aidant à la découverte de ses capacités à occuper de nouveaux emplois, pour au final l'amener à suivre une formation professionnelle adaptée à son profil. Au cas par cas, certains pourront également faire l'objet d'un suivi post embauche.

Les EPIDE affichent des résultats très satisfaisants sur l'emploi des jeunes volontaires à l'issue de cette formation. Les secteurs d'emplois trouvés sont nombreux et variés.

Ce dispositif doit être considéré comme tout simplement et sans conteste une chance supplémentaire de rebondir, pour une population de jeunes adultes ayant souvent eu un parcours personnel et/ou scolaire semé d'embûches mais ayant la volonté de s'en sortir, de retrouver la confiance en soi et de s'épanouir dans la société en citoyen responsable.

Enfin nous informons tous les jeunes, diplômés ou non, que tous les corps d'armée (air, terre et mer) ainsi que la gendarmerie permettent à tous, d'acquérir une formation spécialisée qui, au terme de 3 années leur permettra, soit de s'engager pour un temps plus long dans l'armée, soit de retourner dans le civil avec une première expérience professionnelle leur permettant d'accéder plus facilement à un emploi.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la mairie de Vebret ou la gendarmerie d'Ydes.

Yvonne BHAUD, correspondante défense de la commune de Vebret

Les réunions du Conseil municipal

Le détail de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 décembre 2010

Présents : Mme Bernard Chantal, Mme Ponty Eliane, Mme Touraille Huguette, M. Dauphin Guy, M. Gervais René, M. Letemplier Denis, M. Teil Guy, M. Van Dijk Jean, M. Serre Alain. Absent : GERAUD J-Marc. Procurations : de JOUVE Marc à DAUPHIN Guy, de FRESQUET Alain à GERVAIS René, de SALESSE Bernard à TOURAILLE Huguette, de MORIN Didier à LETEMPLIER Denis, de BHAUD Yvonne à VAN DIJK Jean

M. Dauphin déplore l'horaire de la réunion qui empêche nos deux agriculteurs de venir et demande si on ne pourrait pas reculer (par exemple 20 h) pour tenir compte des contraintes professionnelles du plus de gens possibles.

- **Appartement locatif du presbytère**

Mesdames TOURAILLE et PONTY et Mr SALESSE Bernard ont été chargés du dossier.

Madame TOURAILLE présente l'étude du projet établi par M. Juillard Jean-Pierre, architecte, concernant l'aile gauche du presbytère pour un montant estimatif de 105 735,24 € HT. Le conseil municipal se montre favorable à l'unanimité pour présenter ce projet en vue d'une subvention auprès de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) qui remplace la DGE (dotation globale d'équipement) regroupée avec la DDR (Dotation de développement rural). A noter les honoraires de l'architecte de 1500 € HT pour la réalisation de cette étude estimative.

- **Participation aux voyages scolaires des collèves** passe de 30 à 40 € par élève (5 à 10 collégiens).

- **Radiateurs cantine** : autorisation unanime de paiement en section d'investissement d'une facture de 1755 € de M. Pourteyroux pour le remplacement de deux radiateurs à la cantine en octobre 2009.

- **Terrain bail emphytéotique**

Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait délibéré pour établir un prix de vente des terrains faisant l'objet d'un bail emphytéotique afin de permettre l'achat des pavillons de l'Office Public des HLM aux locataires. La délibération ayant été mal libellée, le conseil municipal doit procéder à un nouveau vote. Mr SERRE Alain, considéré comme partie prenante dans cette délibération, quitte la salle (son fils Julien SERRE étant à priori intéressé par cette vente). Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre ces terrains pour la somme de **cinq cents euros** le lot à chacun des locataires intéressés.

- **Subventions associations**

Alain Serre, président du comité des fêtes quitte la salle afin de procéder au vote des subventions des différentes associations. Une longue discussion commence. Protestation de Mme Touraille concernant une délibération sur les subventions aux associations, rattachée au Conseil du 20 octobre 2010 alors qu'elle n'avait pas été présentée ce jour-là.

Mme le Maire présente la démarche qu'elle a suivie pour décider ce rattachement. Ces subventions figuraient au budget primitif qui a été rejeté par le conseil municipal. Après examen par la Chambre Régionale des Comptes, le budget est rendu exécutoire par le Préfet. Madame le Maire pensait que le paiement des subventions n'était qu'une formalité.

Vote pour les subventions déjà virées selon le budget initial (sauf pour ASVY à qui on versera le solde de 850 €) : 7 POUR, 3 CONTRE et 2 Abstentions.

- **Demande d'autorisation de mandater des dépenses d'investissements pour début 2011**

Afin de pouvoir payer des factures d'investissements concernant des travaux déjà en cours avant le vote du

budget primitif, Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de pouvoir mandater des dépenses d'investissements à hauteur de 25% du budget précédent.

Le conseil municipal, par 6 Pour, 6 Contre, 1 abstention, la voix du maire étant prépondérante, accepte cette demande.

- **Redevance assainissement**

Suite à la réunion avec le Fond du Marilhou M. Dauphin rapporte les nouveaux tarifs

De 1 à 100m3	De 101 à 500 m3	> 500 m3	Taxe assainissement (+ 3%)
1 €	0,94	0,59	0,87 (Sauf Ydes & Champagnac à 1€)

- **Questions diverses**

- Le Repas des aînés aura lieu le 19 décembre 2010 et les vœux de la municipalité seront présentés aux habitants de la commune le 8 janvier 2011.

- Répartition pour la distribution du bulletin municipal.

- Présentation du Plan de Sauvegarde Communale.

- M. Gervais informe qu'il a participé à une réunion de la Communauté de Communes le 8 décembre 2010 au cours de laquelle Melle Roux a présenté une étude du patrimoine : il remet le dossier correspondant à la mairie. Il rappelle qu'un diagnostic initial d'accessibilité de tous les lieux accueillants du public est obligatoire.

- Mme Touraille et M. Gervais évoquent le cas du muret attenant à la maison de Mme Jouve : ce muret empêchant tous les véhicules de gros gabarit d'accéder au chemin desservant la propriété de M. et Mme Baud. Devant l'urgence due à l'arrivée d'un déménagement dont la date n'a été connue des intéressés que la veille, Madame le Maire a décidé de faire démolir ce muret. M. Gervais regrette l'absence de concertation et le manque de rigueur quant à la recherche de la légalité. Il informe qu'un risque de recours en justice est possible. Mr DAUPHIN rappelle qu'à l'origine, au moment du remembrement vers les années 83, il y a eu une erreur du géomètre concernant le passage d'une cour privée à un passage public.

La séance est levée vers 20 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2011

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 janvier 2011, à vingt heures salle de la mairie, sous la présidence de Chantal BERNARD, Maire.

Procurations de SERRE Alain à VAN DIJK Jean, de PONTY Eliane à TEIL Guy, de JOUVE Marc à DAUPHIN Guy, de GERAUD Jean-Marc à SALESSE Bernard, MORIN Didier à LETEMPLIER Denis.

Madame le Maire ayant omis de nommer en début de séance un secrétaire, Madame BERCHE Aline, secrétaire de mairie, remplit cette fonction.

MISE A DISPOSITON D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES ECHANGES DE DONNEES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de VEBRET avait adhéré au groupement de commandes créé en 2004 à l'initiative du Conseil Général du Cantal et arrivant à son terme le 31 décembre 2010. Le Conseil Général met en œuvre une nouvelle plateforme départementale de dématérialisation des échanges de données. L'organisation administrative sera fondée sur un système de conventionnement entre la commune et le Conseil Général. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA SOCIETE RMCL

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme industrielle avec

terrassements préliminaires pour l'implantation d'une installation de concassage-criblage, de centrales d'enrobage à chaud et d'un dépôt de matière bitumeuse au lieu-dit « Champassis Sud » sur la commune de Vebret, présenté par la Société RMCL, s'est déroulée en Mairie du 13 décembre 2010 au 14 janvier 2011. Madame le Maire indique qu'aucune observation défavorable n'a été enregistrée sur le registre d'enquête publique et demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande d'autorisation d'exploiter une plateforme industrielle présentée par la RMCL.

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Par délibération en date du 29 janvier 2010, une régie avait été instaurée pour l'encaissement des redevances de la cantine scolaire sans avoir précisé les modes de recouvrement et le montant maximum de l'encaisse. Madame le Maire indique que les produits des redevances cantine sont recouverts soit par chèque, soit en numéraire et propose de fixer le montant maximum de l'encaisse à 5 000 €. Le conseil municipal, par 13 POUR et 2 Abstentions, adopte la proposition.

FRAIS DE MISSIONS

Madame le Maire indique qu'elle s'est bien rendue au congrès des Maires en novembre 2010 et que ce déplacement lui a occasionné des frais (hôtel, frais kilométriques, repas et frais divers). Elle précise qu'elle a perdu 4 jours de salaire pour participer à ces conférences et réunions d'informations liées à la réforme territoriale, suppression de la taxe professionnelle et gel des dotations de l'Etat. Elle demande au conseil municipal le remboursement de ses frais au chapitre 62. Monsieur DAUPHIN indique qu'il n'est pas obligatoire de se rendre à ce congrès et qu'auparavant aucun maire n'y avait participé. Avant de passer au vote, Mr DAUPHIN demande à Madame le Maire de quitter la salle pour ne pas prendre part au vote. Le conseil municipal a délibéré par 7 POUR et 7 CONTRE. Madame le Maire considère que cette position est une entrave à l'exercice de sa fonction.

DEMANDE DE LA FAMILLE VERBRUGGHE

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre émanant de Mr et Mme VERBRUGGHE, domiciliés à Champassis, expliquant que les véhicules s'engagent dans le délaissé sans issue de la voirie communale n°9 et demande l'installation d'une barrière pour éviter ces désagréments.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de situation et considérant que ce délaissé fait partie du domaine public, décide, à l'unanimité, d'implanter un panneau « VOIE SANS ISSUE » pour éviter que les véhicules ne s'engagent dans ce chemin et s'oppose à la mise en place d'une barrière.

PROCEDURE D'URGENCE : PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DE MAITRE TISSANDIER, HUISSIER DE JUSTICE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a fait constater par Maître TISSANDIER, huissier de justice, que deux plots amovibles avaient été récemment scellés sur le délaissé de la route départementale n°15 et que le muret empiétait sur la partie communale, empêchant l'accès aux trois maisons par des véhicules de gros gabarit (camion de déménagement, toupies de béton). Madame le Maire a fait enlever les plots et a demandé la démolition partielle du muret. Le montant de ses honoraires s'élève à 375.94 € TTC. Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de régler cette facture.

Mr SALESSE Bernard indique qu'il est du ressort du transporteur de s'assurer s'il a la possibilité de passer et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour livrer les marchandises au destinataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 POUR, 6 CONTRE et 5 Abstentions, refuse que la mairie prenne en charge cette facture d'honoraires.

PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DE MR JUILLARD JEAN-PIERRE, ARCHITECTE

Un avant-projet sommaire pour l'aménagement d'un appartement dans l'ancien presbytère a été réalisé par Mr JUILLARD Jean-Pierre, architecte, pour un montant de 1500 € HT. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'imputer cette dépense en section d'investissement et de la prévoir au budget 2011. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 POUR et 1 Abstention, accepte cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF

Un dossier sur l'aménagement d'un appartement locatif dans l'ancien presbytère peut être déposé au Conseil Général pour une demande de subvention dans le cadre du projet de territoire entre le Conseil Général et la CCSA. L'avant-projet sommaire fait état d'un montant estimatif de 105 735,24 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de déposer le dossier.

TRAVAUX REALISES EN 2010

Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire demande au conseil municipal de valider les montants de tous les travaux qui ont été exécutés et réglés en 2010, à savoir : Carte communale : 1 187,99 €, Mobilier Matériel : 23 604,41 €, Construction école : 163 563,19 €, Aménagement Espace St Louis : 3 157,44 €, Travaux voiries diverses : 45 866,96 €, Etude Réseau Bois : 10 076,50 €. Monsieur GERVAIS est surpris par cette délibération et demande des explications sur les raisons d'un tel vote. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 POUR et 3 CONTRE et 4 Abstentions, entérine les travaux réalisés en 2010.

REGLEMENT INTERIEUR

En collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Madame le Maire indique qu'un règlement intérieur concernant le personnel communal a été élaboré et soumis à l'avis de la commission technique paritaire qui a émis un avis favorable. Ce règlement doit être validé par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, par 8 POUR et 7 Abstentions, le conseil municipal valide ce règlement.

Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter les points suivants ne figurant pas à l'ordre du jour sur la convocation. Le conseil municipal donne son accord.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne lecture d'un courrier concernant les actions du conseil Général dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, domaines où l'année 2010 a marqué une évolution des modalités de l'action départementale.

Une assistance technique est apportée aux collectivités locales du département à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) et est réservée aux collectivités ne dépassant pas un certain seuil de population et de potentiel fiscal. La commune de VEBRET est éligible. Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, Madame le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer une convention entre le Département du Cantal et la commune de VEBRET. Seules les dépenses d'analyses nécessaires au diagnostic de fonctionnement des installations sont à la charge de la collectivité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette convention.

ACHAT D'UN ROBOT BATTEUR POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a fait l'acquisition d'un robot batteur pour la cantine scolaire pour la somme de 385.11 €TTC et demande l'autorisation d'imputer cette dépense en section d'investissement au chapitre Mobilier-Matériel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

RESTAURATION DE LA CROIX EN FACE DE L'ÉGLISE

Suite aux intempéries, Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle vient de constater qu'un morceau du socle de la croix située en face de l'église s'est détaché et en tombant a ébréché l'assise de la croix. Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de faire réaliser un devis pour la réfection de cet édifice et de prendre contact auprès de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'octroi d'éventuelle subvention. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES

Les dossiers de demandes de subvention dans le cadre du fonds d'équipement des communes rurales doivent être déposés au conseil général avant le 10 Février 2011. Madame le Maire propose de déposer un dossier de réfection de voiries communales. Messieurs SALESSE et VAN DIJK se chargeront de demander des devis. Le conseil municipal se montre favorable, à l'unanimité, pour le dépôt de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique qu'une subvention de 43 320 € a été obtenue pour les travaux d'extension de la cantine et de la garderie dans le cadre des Fonds européens. Elle remercie Madame BHAUD pour ces deux interventions au conseil général et pour l'efficacité de son travail.

Madame le Maire indique également que Mme BHAUD et Mr VAN DIJK Jean ont rencontré une responsable de Jeunesse et Construction pour avoir des renseignements concernant la restauration du petit patrimoine, le nettoyage des rivières...Un écho favorable a été ressenti au niveau du conseil municipal et Monsieur GERVAIS a proposé la réfection du mur situé derrière l'église. Ce dossier est à l'étude. Affaire à suivre.

Monsieur DAUPHIN intervient pour signaler que la clôture de la propriété de WAFAA, à Prunet, empiète d'un mètre à un mètre quinze sur la chaussée. Mr DAUPHIN souhaite s'occuper de ce dossier. Madame le Maire reste dans l'attente de ses observations.

Monsieur DAUPHIN met en doute la véracité de la subvention allouée par Monsieur Brice HORTEFEUX pour les travaux d'extension de l'école. Madame le Maire l'informe qu'elle est à sa disposition pour lui montrer les pièces justificatives.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'à ce jour, elle a obtenu 50 % de subvention pour la réalisation des travaux concernant le réseau bois (DGE 2010, ADEME, Région, FEADER et Département).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance, Aline BERCHE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2011

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 mars 2011, salle de la mairie, sous la présidence de Mme BERNARD Chantal, Maire.

Présents : Mmes BHAUD Yvonne, TOURAILLE Huguette, Mrs. DAUPHIN Guy, GERVAIS René, LETEMPLIER Denis, SALESSE Bernard, SERRE Alain, TEIL Guy, VAN DYJK Jean.

Absents ayant donné procuration : Mrs MORIN Didier (LETEMPLIER Denis), GERAUD J-Marc (SALESSE Bernard), FRESQUET Alain (TOURAILLE Huguette), JOUVE Marc (DAUPHIN Guy), PONTY Eliane (BHAUD Yvonne)

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE

Madame le Maire donne la parole à Melle SAHORSES, receveuse municipale, pour présenter le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011.

Section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 321 226.64 € et les recettes à 492 533.08 € auxquelles il faut ajouter l'excédent de 2009 de 260 119.80 €. Le résultat de clôture laisse apparaître un **excédent de fonctionnement 2010 de 431 426.24 €**.

Section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 296 418.07 € auxquelles il faut ajouter le déficit d'investissement de 2009 de 83 366.83 €, soit un montant total de 379 784.90 €.

Les recettes ont été de 145 100.83 €. Le résultat de clôture est de 234 684.07 € auquel s'ajoutent les restes à réaliser en dépenses et en recettes, soit un résultat définitif de 247 284.88 € de déficit d'investissement compensé par l'excédent de fonctionnement de 431 429.24€.

Il reste, toutes sections confondues, **un excédent de fonctionnement définit de 184 141.36 €** Cet excédent sera ajouté aux recettes pour le budget primitif 2011.

Madame le Maire ne participant pas au vote du CA quitte la salle

-Le compte administratif 2010 a été voté par :

-**7 voix POUR** : Mme BHAUD (+ Mme PONTY), Mrs SERRE, VAN DIJK, TEIL, LETEMPLIER (+ Mr MORIN)

-**7 voix CONTRE** : Mme TOURAILLE (+ Mr FRESQUET), Mrs SALESSE (+Mr GERAUD), DAUPHIN (+ M.

JOUVE), M. GERVAIS

-L'affectation du résultat a été voté par 7 POUR et 7 CONTRE (pas de changement des votants par rapport au vote précédent). Malgré l'intervention de Mme BHAUD, sollicitant le CM pour expliquer le refus de leur vote. Aucune réponse n'est apportée par les conseillers.

-Le compte de gestion de Melle SAHORSES a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1863.36€ et les recettes à 22819.97 €, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 20 956.61 € ;

Section d'investissement, les recettes s'élèvent à 952.00 € et aucune dépense n'ayant été engagée, l'excédent dégagé est donc de 952.00 €.

Madame le Maire ne participant pas au vote quitte la salle.

Le compte administratif 2010 du service assainissement a été voté par

- **7 voix POUR** : Mme BHAUD (+ Mme PONTY), Mrs LETEMPLIER (+ Mr MORIN), SERRE, TEIL, VAN DYJK .

- **2 voix CONTRE** : Mr DAUPHIN (+ Mr JOUVE)

- **5 Abstentions** : Mme TOURAILLE (+ Mr FRESQUET), Mrs SALESSE (+Mr GERAUD), GERVAIS.

- L'affectation du résultat a été voté par **7 POUR** et **7 Abstentions** (abstention de M. DAUPHIN à ce vote)

- Le compte de gestion de Melle SAHORSES a été voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Subventions attribuées aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les différentes subventions attribuées aux associations pour **un montant total de 12 300 €**. A titre exceptionnel, attribution de 3.500€ au chantier Jeunesse, et 600€ à l'amicale des Parents d'Elèves.

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 707 543.36 €.

Principaux postes de dépenses

- Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements : **117 300 €**

- Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic : **194 750 €**.

Ce poste est en augmentation en raison du cumul des traitements de deux agents en congés maladie et de leurs remplaçants.

- Autres charges de gestion courante : indemnités fonctions maires et adjoints, service incendie, subventions : **61 100 €**

- Charges financières : intérêts d'emprunt : **19200 €**. Il est à noter que ces remboursements concernent des emprunts contractés par les conseils municipaux précédents, toutes les réalisations mises en chantier depuis 2008 ayant été réalisées sans emprunt (subventions demandées et accordées et autofinancement)

- Dépenses imprévues : réserve **29 550 €**

- Virement à la section d'investissement : **282 473.18 €**

Principaux postes de recettes :

Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière, remboursement gestion agence postale, bascule Verchalles : **33 880 €**

- Impôts et taxes : contributions directes, taxes sur énergie hydraulique : **251 728 €**

- Dotations et participations : dotation forfaitaire, de solidarité, participations des communes d'Antignac et de la Monselie aux dépenses scolaires, compensation taxes d'habitation, taxes foncières : **193 994 €**

- Atténuations de charges : remboursement salaire CAE, congés maladie : **18 000 €**

- Autres produits de gestion courante : revenus de immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes : **24 600 €**

- Excédent de fonctionnement 2010 reporté : **184 141.36 €**

Section d'investissements

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **955 800.86 €**

Principaux programmes d'investissements :

- Acquisition Mobilier Matériel Ecole : 5 000 €

- Acquisition Mobilier Matériel : 5 000 €

- Bâtiments communaux : 10 000 €

- Construction écoles : 247 757 €

- Réseau Bois : 52 160 €

- Travaux voiries diverses : 65 000 €

- projet écoles+ chauffage : 7 500 €

- Eclairage public : 3 000 €

- Etude pour la réhabilitation d'un appartement (presbytère) : 15 000 €

- Emprunt : 53000 € (Capital – Emprunts contractés par les CM précédents)

Les dépenses non réalisées de 2010 reportés sur le budget 2011 s'élèvent à **238 679.81 €**

Recettes d'investissements :

- FCTVA : remboursement TVA 2010 : 38 310 €

- Subventions Conseil Général, Etat, Région : 145 272 €

- Virement de la section de fonctionnement : **282 473 €**

Les taux des différentes taxes n'ont subi aucune augmentation, seuls leurs taux varient par le transfert de la part départementale qui vient s'ajouter à la part communale. Malgré les investissements engagés par le nouveau conseil municipal, **il n'y aura pas d'augmentation de la taxe communale.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté le budget primitif par :

- **8 voix POUR** : Mmes BERNARD, BHAUD (+ Mme PONTY), Mrs LETEMPLIER (+Mr MORIN), SERRE, TEIL, VAN DYJK.

- **2 voix CONTRE** : Mr DAUPHIN (+MR JOUVE)

- **5 Abstentions** : Mme TOURAILLE (+Mr FRESQUET), Mrs GERVAIS, SALESSE (+Mr GERAUD).

BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2011

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 30 156.61 €

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes</u>	
Entretien et réparation des réseaux :	6000 €	Excédent de fonctionnement reporté :	20956.61 €
Virement à la section d'investissement :	19 643 €	Redevances assainissement :	9200.00 €
Amortissement réseaux :	4513 €		

Section d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 25 108.61 €

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Etude travaux assainissement :	25108.61 €	- Excédent reporté :	952.00 €
		- Virement de la section de fonctionnement :	19 643.61 €
		- Amortissement réseau :	4513.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget par

- **8 voix POUR** : Mmes BERNARD, BHAUD (+ Mme PONTY), Mrs LETEMPLIER (+Mr MORIN), SERRE, TEIL, VAN DYJK.
- **7 Abstentions** : Mme TOURAILLE (+Mr FRESQUET), Mrs DAUPHIN (+Mr JOUVE) GERVAIS, SALESSE (+Mr GERAUD).

RESEAU BOIS

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer le dossier de création d'un réseau bois pour le chauffage des bâtiments communaux au Conseil régional pour une demande de subvention au titre des Fonds européens (FEDER).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition par

- **8 voix POUR** : Mmes BERNARD, BHAUD (+ Mme PONTY), Mrs LETEMPLIER (+Mr MORIN), SERRE, TEIL, VAN DYJK.
- **7 Abstentions** : Mme TOURAILLE (+Mr FRESQUET), Mrs DAUPHIN (+Mr JOUVE) GERVAIS, SALESSE (+Mr GERAUD).

REHABILITATION D'UN APPARTEMENT DANS L'ANCIEN PRESBYTERE

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer ce dossier auprès du conseil Régional pour l'obtention d'une aide pour le financement de ce projet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité,.

SUBVENTIONS PARLEMENTAIRES

Mme le Maire rappelle qu'un programme de voiries pour 2011 a été arrêté pour une estimation de 65 000 €. Elle propose de solliciter des parlementaires pour aider la commune à financer ces investissements. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subventions.

PLAN DE MISE EN SECURITE DES EDIFICES CULTUELS

Madame le Maire fait état d'un courrier de la Communauté de Communes Sumène-Artense relatif à la mise en place d'un plan pluriannuel de mise en sécurité des objets mobiliers des édifices cultuels par le Conseil Général du Cantal en partenariat avec la Drac Auvergne. Ce plan permettrait la prise en charge à hauteur de 70% environ des dépenses de protection grâce à des co-financements Etat/Région/Département et ce jusqu'en 2013. La Communauté de Communes pourrait prendre en charge l'ingénierie nécessaire à la mise en place de ce plan (suivi des diagnostics, demandes de devis, subventions, suivi des travaux).

Mme le Maire demande au conseil municipal de se positionner par rapport à l'élaboration de ce dispositif. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'engagement de la commune dans ce plan de mise en sécurité.

CHANTIER INTERNATIONAL DE BENEVOLES

La commune a la possibilité d'accueillir un chantier international de bénévoles cet été dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine local. Le chantier se déroulerait sur 3 semaines du 3 au 23 juillet 2011 et pourrait restaurer une partie du muret en pierres sèches de l'ancien cimetière entourant l'église. Les matériaux seraient fournis par la commune. Le coût de cette opération s'élèverait pour la commune à 3500 €. Un avis favorable a été émis par l'architecte des Bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ce chantier.

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE DE L'HABITAT DU CANTAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un emprunt souscrit par l'Office Public de l'Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la construction d'un pavillon au bourg de VEBRET.

FRAIS DE MISSIONS : CONGRES DES MAIRES

Après avoir pris des renseignements auprès de l'Association des Maires de France concernant la prise en charge par la commune des frais incombant à ce déplacement, Madame le Maire précise que tous les frais relevant d'un mandat spécial, tant pour le Maire, les adjoints ou les conseillers, doivent être payés par la commune.

Mme le Maire indique, également, qu'elle peut prendre part au vote étant donné que cette mission ne relève pas d'un caractère personnel mais de l'intérêt de la commune. Lors de la précédente délibération,

Monsieur DAUPHIN lui avait demandé de sortir de la salle considérant qu'elle avait un intérêt personnel dans cette affaire.

Le conseil municipal, par **11 POUR** (Mmes BERNARD, BHAUD+PONTY, TOURAILLE, Mrs LETEMPLIER + MORIN, SALESSE + GERAUD, SERRE, TEIL, VAN DIJK) **3 CONTRE** (Mrs DAUPHIN + JOUVE, GERVAIS) et **1 abstention** (Mme TOURAILLE pour M. FRESQUET), décide du remboursement des frais incombant à ce déplacement.

Après autorisation du conseil municipal, deux délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SUR LE TERRAIN CADASTRE SECTION B N°331

Madame le Maire informe le conseil municipal que Christophe SERRE souhaite construire un bâtiment industriel avec entrepôt et bureaux sur le terrain cadastré Section B n° 331 faisant partie de la ZAC de Verchalles.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de construction afin de permettre à l'administration compétente d'instruire la demande de permis de construire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la construction de ce bâtiment industriel sur la parcelle 331 sous réserve de permettre le désenclavement de la parcelle riveraine N° 334.

ACQUISITION D'UN DELAISSE SUR LA RD3 AU LIEU-DIT « LE BEAL » PAR MR GERVAIS

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général du Cantal au sujet de la demande d'acquisition au profit de Mr GERVAIS René d'un délaissé de route situé sur la RD3 au lieu-dit « le Béal » et demande au conseil municipal de se prononcer pour que cette opération aboutisse.

Monsieur Gervais, ayant un intérêt personnel dans cette affaire, quitte la salle pour ne pas prendre part au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique qu'elle a été saisie d'une demande de la part de Mr Luc RODDE, pour acquérir un morceau de la parcelle appartenant à la commune située à la limite de sa propriété sur la ZAC de Verchalles en vue d'effectuer un agrandissement de son bâtiment.

Elle demande au conseil au conseil municipal un avis de principe avant d'entamer les négociations. Le conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande.

Assurances élus : Comme l'an passé, une assurance pour les élus a été reconduite. Le coût est de 6 € pour les conseillers, 11 € pour les adjoints et 23.50€ pour le Maire.

Dossier Boff Waffa : Malgré les affirmations de Monsieur DAUPHIN (voir annexe CR du CM du 20/01/2011) concernant les limites de propriété de Mr Boff Waffa, une demande d'alignement a été déposée auprès des services de la Direction Départementale du Territoire. Après visite sur place par la DDT, aucune anomalie n'a été constatée et le mur construit n'empiète pas sur la chaussée.

Concernant les frais de missions de Madame le Maire, Mr DAUPHIN demande à prendre connaissance du dossier et des justificatifs des dépenses. Madame le Maire lui transmet le dossier avec les originaux des factures. A la fin de la réunion, Madame le Maire demande à Mr DAUPHIN de lui restituer les originaux qu'il avait dissimulés dans ses documents personnels.

La séance est levée à 21H45.

Le Secrétaire de séance,

Alain SERRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2011

Le conseil municipal de VEBRET s'est réuni le lundi 20 juin 2011, à vingt heures, salle de la mairie, sous la présidence de **Chantal BERNARD**, Maire.

Présents : BHAUD Yvonne, GERAUD Jean-Marc, GERVAIS René, JOUVE Marc, LETEMPLIER Denis, PONTY Eliane, SERRE Alain, TEIL Guy, TOURAILLE Huguette, VAN DYCK Jean

Procurations de MORIN Didier à LETEMPLIER Denis, de SALESSE Bernard à TOURAILLE Huguette, de FRESQUET Alain à GERAUD J-Marc et de DAUPHIN Guy à JOUVE Marc.

Secrétaire de séance : **PONTY Eliane**

PETITION EN FAVEUR DU CONTOURNEMENT NORD DE SAINT-LOUR

Madame le Maire donne lecture d'un texte porté par le collectif pour le contournement Nord de Saint-Flour insistant sur le fait que la rocade Nord de Saint-Flour est indispensable au désenclavement du Cantal depuis l'A75, il est un enjeu déterminant pour le développement économique et l'attractivité du Pays de Saint-flour, un enjeu de sécurité et d'amélioration du cadre de vie quotidien.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de soutenir la pétition en faveur du contournement Nord de Saint-Flour,
- décide d'adhérer au Collectif pour le contournement Nord de Saint-Flour, chargé de porter la pétition et de mener toute action susceptible d'accélérer la réalisation de ce projet
- émet le souhait d'une mobilisation en faveur d'une amélioration de la jonction de la D3 et l'A89 pour une liaison plus rapide entre les deux autoroutes (A75 et A89).

OPPOSITION A LA SUPPRESSION DES POSTES DANS L'ENSEIGNEMENT

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Mr JARLIER Pierre, Président de AMF 15, demandant aux maires de prendre une délibération s'opposant à la suppression des postes dans l'enseignement, faisant suite aux différentes actions menées pour le maintien des moyens affectés à l'enseignement, le respect du code de l'éducation sur l'accueil des enfants de 2 et 3 ans en zone de revitalisation rurale, l'application de la Charte des Services Publics en Milieu Rural qui prévoit quelles communes rurales doivent être informées par les autorités académiques deux ans avant les projets d'ouverture ou de fermeture et la prise en compte des spécificités géographiques et climatiques des territoires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes.

PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DE MAITRE TISSANDIER

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 20 janvier 2011, le conseil municipal avait refusé de prendre en charge les honoraires de Maître Tissandier, huissier de justice, s'élevant à la somme de 375.94 € TTC, suite à un procès verbal de constat signifié le 18 novembre 2010 dans le cadre d'une procédure d'urgence.

Madame le Maire demande l'autorisation de régulariser cette dépense.

Le conseil municipal, par 8 POUR, 6 CONTRE (TOURAILLE Huguette, SALESSE Bernard, FRESQUET Alain, DAUPHIN GUY, JOUVE Marc, GERVAIS René) et 1 abstention (GERAUD Jean-Marc), décide de solder ce dossier et de procéder au paiement de ces honoraires.

AFFAIRE CHATONNIER

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à des réclamations du voisinage, trois courriers en lettre recommandée avec accusé de réception, ont été envoyés à Monsieur CHATONNIER J-Paul, propriétaire d'une maison d'habitation sise à Montpigot, afin de lui signifier l'état de son bâtiment faisant peser un véritable danger de sécurité publique.

Madame le Maire souligne qu'une famille de trois enfants vit à proximité et que les tuiles tombent sur la voirie communale. Ces courriers sont tous revenus en mairie.

Madame le Maire demande au conseil municipal de pouvoir diligenter un huissier de justice pour dénoncer l'état de ce bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se montre favorable à cette initiative et demande à ce qu'une sommation soit adressée à Monsieur CHATONNIER.

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE : AMENAGEMENTS DE SITES REMARQUABLES EN LIAISON AVEC LE SCHEMA INTERCOMMUNAL DE CIRCUITS DE RANDONNEES

Madame le Maire communique à l'assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2011 concernant l'extension des compétences optionnelles de la Communauté de Communes Sumène Artense pour l'aménagement de sites remarquables en liaison avec le schéma intercommunal de circuits de randonnées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

ELARGISSEMENT D'UNE COMPETENCE DE LA CCSA CONCERNANT LES ETUDES ET REALISATIONS D'OPERATIONS CONCERNANT L'HABITAT

La délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2011 concernant l'élargissement de la compétence optionnelle relative aux études et réalisations d'opérations concernant l'habitat en rajoutant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat est communiquée au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

TRAVAUX DES VOIRIES COMMUNALES 2011

Madame le Maire présente au conseil municipal les offres des trois entreprises qui ont été contactées pour les travaux de voiries 2011 à savoir : Le Bouchet, Lavergne, Verchalles, Rochemont, Cheyssac, Pourcheret.

Après examen de ces trois offres, le conseil municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise RMCL pour un montant des travaux de 52 906 € HT, soit 63 275.58 € TTC.

RESEAU BOIS

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier concernant la création d'un réseau bois pour le chauffage des bâtiments communaux.

Le coût de cette installation s'élève à 188 000 € HT et des subventions ont été obtenues pour le financement de cet investissement à savoir :

- DGE : 58 158 €, ADEME : 9 588 €, Conseil Régional : 9 603 €, Conseil Général : 9 603 €.

Une demande de subvention dans le cadre du FEDER est en cours.

Elle sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de poursuivre les démarches en vue de concrétiser ce projet et prévoir le commencement des travaux pour la fin de l'année 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 POUR, 4 CONTRE (SALESSE Bernard, FRESQUET Alain, DAUPHIN Guy, JOUVE Marc) et 3 Abstentions (TOURAILLE Huguette, GERVAIS René, GERAUD Jean-Marc), autorise Madame le Maire à poursuivre toutes démarches utiles à l'avancement de ce dossier.

Une rencontre avec Monsieur DUCHASSIN du bureau d'études EUCLID et les élus devrait être programmée un vendredi après-midi, au cours du 3^{ème} trimestre, pour présenter la partie technique du projet.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que certains élus ne se sont pas acquittés de leur cotisation assurance pour 2011.

Elle indique également que le dossier relatif à la réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère, déposé dans le cadre de la DETR, a été considéré non prioritaire et ne donne pas lieu à l'obtention d'une subvention.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre des anciens élèves de l'école de Vebret aura lieu le 16 juillet.

Madame TOURAILLE demande la parole. En tant que titulaire de la procuration de Mr Bernard SALESSE et à sa demande, Madame TOURAILLE s'adresse à Madame le Maire en disant que M. le sous-préfet lui demandait d'exposer, devant le CM le motif du refus de signature du dossier de demande de la médaille du travail de l'épouse de Bernard SALESSE.

Madame le Maire répond en indiquant que s'agissant d'un problème d'ordre privé, elle n'avait pas à en faire état publiquement.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle supprime toutes les délégations accordées en mars 2008 à Mr SALESSE Bernard, troisième adjoint en charge des travaux, considérant que celui-ci n'assumait pas les fonctions qui lui avaient été déléguées et s'opposait de façon systématique à tous les projets proposés, par le maire, pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire,
Eliane PONTY.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET

Depuis le 24 octobre, nous avons organisé deux concours de belotes qui ont connu un vrai succès.

Les manifestations à venir sont :

* la fête du pain qui se déroulera le samedi 2 juillet 2011 :

- Vide grenier
- Concours de pétanque
- Repas dansant avec Mr BAYLE Eric

* la fête patronale qui se déroulera les 26, 27 et 28 août 2011 :

- Vendredi 26 août : Soirée dansante
- Samedi 27 août : 14H - concours de pétanque
20 H - Repas dansant
22H30 - Retraite aux flambeaux
23H - Feu d'artifice
- Dimanche 28 août : 10H – Messe de la Saint-Louis
11H – Jeux pour enfants
12 H – Apéritif
15 H – Spectacle

Le Président, Alain SERRE

AMICALE DES DIABLES BLEUS

Le Nord Cantal, a la chance de posséder une Amicale d'anciens Chasseurs Alpains.

« Amicale des Diables Bleus de Sumène Artense » dont le siège est à Vebret, village du fondateur de l'Amicale **RAYMOND VECHAMBRE.**

Il faut savoir que depuis leur création, les chasseurs possèdent une vaste culture qui leur est personnelle. Elle touche « les tenues », mais aussi « les chants » et les « expressions. »

Parmi les chants, « Sidi-Brahim » crée après la guerre de 1870/1871 relate la bataille de Sidi-Brahim en 1845. La protestation créée en 1880 exprime l'attachement des chasseurs à leur tenue bleu et leur vigilance permanente contre tout ce qui pourrait les menacer.

D'autres éléments signent le particularisme des chasseurs, c'est le cas pour la couleur rouge dénommé « bleu cerise », et la couleur jaune appelée « jonquille ».

Le chasseur s'amuse également à affirmer que son sang est vert, il s'agit d'un jeu de mots : « votre sang versé pour la France », qui se transforme en « notre sang vert, c'est pour la France ».

Mais avant tout c'est la Montagne qui alimente également tout un imaginaire. Des ascensions dans la souffrance, les efforts intenses pendant de longues heures d'ascension qui se concluent par une grande satisfaction lorsque le sommet est atteint. Les opérations en Montagne demandent des efforts physiques et moraux, et beaucoup de concentration. Mais ce sont des expériences très enrichissantes.



L'Amicale a une pensée particulière pour les malades : Claude Dalmas le Président, Henri Girard l'ancien trésorier et commissaire aux comptes, et tout ceux qui souffrent.

Pour l'Année 2011 l'Amicale organisera :

Journée détente avec vide- grenier, concours de pétanque
le **Vendredi 05 Août 2011 à Vebret**

Fête de la Sidi-Brahim : **Dimanche 09 Octobre 2011. à Trémouille**

Le Secrétaire Henri Ginon.

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, nous avons organisé plusieurs manifestations :

- Samedi 13 novembre 2010 : concours de belote à La Monselie

- Samedi 22 janvier 2011 : concours de belote à Antignac

Ces deux concours ont connu un grand succès, l'amicale des parents d'élèves remercie les participants.

- Samedi 12 mars 2011 : soirée Saint-Patrick animée par Manu'Son

- Samedi 14 mai 2011 : repas dansant (Au menu : Aligot – Saucisse) animé par LOUPACA

Nous sommes au regret de constater que ces deux soirées n'ont pas eu un grand succès.

- Dimanche 17 avril 2011 : Quine des écoles qui, comme tous les ans, connaît un vif succès.

Nous remercions les parents de leur participation pour la vente des cartons, le don de lots et la réalisation de pâtisseries.

Il reste deux manifestations à venir :

- vendredi 24 juin 2011 (ou vendredi 1^{er} juillet 2011 : date de repli en cas de mauvais temps) :

kermesse des écoles avec buvette.

- Samedi 16 juillet 2011 : à partir de 11 heures : grande journée des retrouvailles des anciens élèves de VEBRET, COUCHAL et CHEYSSAC nés entre 1930 et 1970, ayant fréquenté ces écoles.

Vingt euros la journée par personne et 10 euros par enfant jusqu'à 16 ans avec repas à midi et soir + animation musicale.

L'Amicale des parents d'élèves remercie la municipalité pour son aide qui nous a permis d'organiser cette journée.

Notre présidente Annick Poigneau ne sera plus présente parmi nous à la rentrée de septembre 2011, n'ayant plus d'enfant scolarisé à Vebret. En septembre, une assemblée générale aura lieu pour le renouvellement du bureau.

Si vous souhaitez que vos enfants continuent à profiter des cadeaux de Noël, des voyages scolaires et autres sorties, merci d'être présent en septembre 2011.

La présidente, Annick POIGNEAU.

ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)

Cette saison, l'Entente sportive VEBRET-YDES évoluait en promotion et deuxième division du district du Cantal.

L'équipe première a terminé 4^{ème} de sa poule avec 67 points, 14 victoires, 3 nuls et 5 défaites. 48 buts marqués contre 22 encaissés.

L'équipe réserve a terminé 6^{ème} avec 37 points : 5 victoires, 4 nuls, 9 défaites.

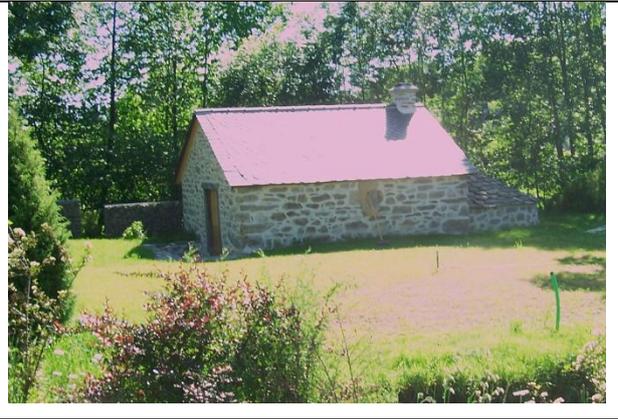
Les deux équipes ont aussi participé à la coupe de France, Coupe du Cantal, Coupe Combourieu et la coupe des Réservistes.

La saison se termine donc par le maintien des deux équipes. Félicitations à tous les joueurs, aux coaches Alain NAVECH et Sébastien PONS.

Un grand merci aux dirigeants du club qui donnent de leur temps tout au long de l'année et aux personnes qui sont venues encourager nos équipes.

L'E.S.V.Y vous souhaite de passer un bon et bel été et vous donne rendez-vous à la saison prochaine.

Le Président, Nicolas PONS.



Le four de Cheyssac a été rénové

NOTRE PASSÉ

Extrait du « Dictionnaire historique et statistique du Cantal » auteur Jean-Baptiste du Ribier du Châtelet - 5 tomes publiés de 1852 à 1857

Document proposé par Guy TEIL

VEBRET

La commune de Vebret fait partie de l'arrondissement de Mauriac et du canton de Saignes. Elle est bornée au nord par le département de la Corrèze et le canton de Champs, dont elle est séparée par la Rue ; à l'est, par la commune d'Antignac ; au sud, par celle de Chastel-Marlhac et d'Antignac ; enfin, à l'ouest, par celles d'Ydès et de Saignes. Elle est arrosée par la Rue et la Sumène et par les ruisseaux du Soulou, du Viouroux, etc.

Le sol de cette commune, composé généralement de terrains d'alluvion, est un mélange de débris de gneiss, de granit et de matières volcaniques. Il est fertile et produit abondamment des grains et des fruits de toute sorte.

La surface de son territoire est d'environ 2400 hectares, dont 2379h. 77a. 57c. de propriétés imposables, qui se subdivisent ainsi qu'il suit : terres, 969h. 41a. 32c. ; chènevières, 8h. 86a. 10c. ; jardins, 15h. 25a. 95c. ; prés, 392h. 80a. 01c. ; pâtures, 222h. 63a. 63c. ; bois, 243h. 71a. 54c. ; bruyères, 518h. 05a. 28c. ; étangs, 88a. 96c. ; superficies bâties, 8h. 33a. 38c.

Sa population, de 1475 habitants, occupe 1 bourg, 17 villages, 9 hameaux et 265 maisons.

Elle est traversée par les lignes de grande communication, n°4, de Murat à Bort ; n°15, de Murat à Égletons ; n°22, de Salers à Champs, et par le chemin de moyenne vicinalité de Lagnac à Antignac.

Vebret, son chef-lieu, distant de 4 kilomètres de Saignes et de 27 de Mauriac, est un bourg peu

important situé au confluent de la Sumène, avec le ruisseau du Viouroux. On y voit une église fort ancienne, dont il est fait mention en ces termes dans la charte attribuée à Clovis : « A Vebret, sont une église dédiée à saint Victor, et deux métairies occupées par Gérald et Frammond, serfs, qui donnent deux mesures de froment, un bœuf et deux sous ». Cette église, qui fut dotée par la maison de La Tour-d'Auvergne, occupe l'extrémité nord du bourg ; mais il est présumable qu'elle a été autrefois centrale ; et de nombreux vestiges de fondations, qu'on rencontre dans les champs qui l'entourent, font présumer qu'elle était autrefois environnée d'habitations, qu'une cause inconnue, peut-être un exhaussement dans le niveau de la rivière, fit abandonner. Elle est aujourd'hui sous l'invocation de saint Maurice et de saint Louis. Vebret était un prieuré dépendant du prieuré de Bort ; il avait été réuni à celui du Vignonnnet et relevait, ainsi que lui, de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Les dîmes de ce prieuré, connues sous le nom de *Bouages*, se composaient d'une émine de seigle et d'une émine d'avoine pour chaque paire de vaches de labour.

On voit à Vebret une jolie maison d'habitation, propriété de la famille Barrier, l'une des plus anciennes du pays, qui y a exercé le notariat depuis plus de deux siècles de la manière la plus honorable, et qui a fourni au barreau de Riom, vers le milieu du XVIème siècle, un avocat distingué.

La seigneurie de Vebret faisait partie de celle de la Daille, bien que le prieur du bourg et le seigneur du Couzans y eussent quelques droits ; elle appartenait, en 1551, à la famille de Peyre ; la basse justice en fut vendue, en 1572, pour acquitter l'impôt du clergé, à la maison Chabannes.

La paroisse de Vebret fut taxée, en 1430, à 230 livres pour sa part des frais de guerre. On lit dans une vieille chronique qu'elle fut inondée, en 1756, par un débordement extraordinaire du Viouroux.

Les villages et hameaux de cette commune sont les suivants :

1° *Barreye* (la), hameau

2° *Besseyre* (la), village. Il est situé avantageusement sur une hauteur d'où il domine le vallon de Couzans. On rencontre dans les champs qui l'environnent des vestiges d'une ville gallo-romaine.

3° *Bouchet* (le), village situé sur les bords de la Rue. Ce village appartenait, dans le XV^{ème} siècle, à la maison du Châtelet. Antoine de Châtelet en céda, en 1464, les rentes aux prêtres de la communauté de Saignes, et ceux-ci la vendirent à leur tour, en 1564, à Charles de Chalus, alors seigneur de Couzans.

4° *Champs* (la), village situé au-dessus de Couzans.

5° *Champassy*, village situé dans la vallée de la Sumène.

6° *Cheyssac*, village situé sur les bords du ruisseau du Soulou. Il a été le chef-lieu d'un fief important qui appartenait, dans l'origine, à la maison de Bort de Pierrefitte. Cette maison en céda une partie en 1501, à Antoine d'Anteroche, seigneur de Couzans, et peu après une Anne de Bort apporta l'autre à Guillaume Fay, bourgeois de Bort, qu'elle épousa. Antoine d'Anteroche donna, en 1511, à ses fils naturels, ce qu'il en avait acquis, et, de son côté, un Antoine Fay, fils de Guillaume, en détacha en 1522, les rentes des Essards, qu'il céda à Gabriel de Chalus. Jean Fay, autre fils de Guillaume, fut seigneur de Cheyssac en 1537. Ce fut un vaillant capitaine à qui Brezons, chargé en 1562, de la défense de la Haute-Auvergne contre les entreprises des religionnaires, donna le commandement d'un détachement chargé de surveiller la frontière du Quercy. Cette terre passa ensuite, par voie de succession, dans la maison de Murat, puis, par suite de vente, dans la famille Château de Bort, qui la posséda longtemps. Un Hyacinthe Château n'ayant point de postérité, en disposa ensuite en faveur de sa femme, Marguerite de Sartiges, dont l'héritière, Perette de Sartiges, la porta à la maison de Ribier de Cheyssac, frère de M. de Ribier du Châtelet, était un antiquaire et un écrivain très-distingué par son savoir, qui s'est fait remarquer entre autres travaux par son excellent ouvrage sur la *Statistique de la Haute-Loire*, publication couronnée par l'académie royale des sciences, au concours de 1823.

7° *Couchal*, village situé sur la rive gauche de la Sumène.

8° *Courtille*, Courtille dépendait autrefois de la commanderie d'Ydes et du Pont-Vieux. On y voyait, dans le siècle dernier, une chapelle qui occupait le sommet d'un rocher ; elle a disparu et a été remplacée par une maison d'habitation. Les

commandeurs de Courtille avaient établi à Couchal, avant 1440, une papeterie qui fonctionnait encore au XVI^{ème} siècle. On remarque près de ce village quelques vestiges de constructions gallo-romaines.

9° *Couzans*, village situé sur les bords du ruisseau du Soulou. On y voit un ancien château bien conservé, qui a été le chef-lieu d'une baronnie dont avait tiré son nom une famille éteinte dans le XV^{ème} siècle en la personne de Delphine de Couzans, qui porta cette terre en dot à Pierre de Gibien qu'elle épousa. La baronnie de Couzans fut plus tard échangée par les descendants de Pierre de Gibien, contre des propriétés situées en Limagne et appartenant à la maison de Currières, et cette dernière maison, en ayant ainsi acquis la possession, en fit reconstruire le château en 1435. Son dernier descendant mâle, Antoine de Currières, ne s'étant pas marié et n'ayant pas de postérité légitime, en disposa, en 1485, en faveur de sa sœur Marguerite, épouse de Gabriel de Chalus, seigneur de Maurianges, qui devint à son tour baron de Couzans et forma la souche des Chalus de Couzans.

On raconta qu'un des descendants de cette dernière famille, Maurice de Chalus, eut avec les seigneurs de Chabannes et du Monestier des démêlés graves et qui finirent souvent par des actes de violence. Le seigneur du Monestier, dont il avait épousé la sœur, irrité des nombreuses condamnations qu'il avait obtenues contre lui et des sommes considérables qu'il l'avait contraint à lui payer, se porta un jour aux plus graves excès à son égard. Dans la soirée d'un dimanche de l'année 1536, il se rendit à Couzans à la tête d'une bande de brigands armés et masqués, enveloppa silencieusement le château, puis envoya un des siens y demander l'hospitalité de la nuit comme étranger. L'hospitalité de la nuit, la *retirance* ne se refuse jamais dans les montagnes. Cet homme fut accueilli sans difficulté, et introduisit à son tour, la nuit, la troupe à laquelle il appartenait. Devenu maître de la place par cette surprise, le seigneur du Monestier se saisit de Maurice de Chalus et de sa femme, les força, le poignard sur la gorge, à lui remettre l'argent qui se trouvait dans le château et qui s'élevait à la somme énorme pour le temps de dix mille écus, et leur fit subir les plus odieux traitements. Pendant que les choses se passaient ainsi à Couzans, Charles de Chalus, fils aîné de Maurice, attiré à St-Exupery sous prétexte d'affaires à traiter, sans doute parce qu'on redoutait sa présence, y fut arrêté et jeté en prison, et ne fut rendu à la liberté que le lendemain, après que le pillage eut été consommé. Cet acte d'audacieux brigandage méritait un châtement exemplaire ; Maurice de Chalus se pourvut, en 1540, aux Grands-Jours ; l'affaire fut instruite, et, par ordre du roi, les coupables durent être saisis morts ou vifs pour être jugés à Bordeaux ; mais l'histoire ne dit pas quel fut le jugement.

Charles de Chalus succéda à Maurice dans la propriété de la baronnie de Couzans. Il mourut, en 1589, sans enfant, laissant un testament par lequel il affectait 30000 livres à la dotation de trente orphelins pauvres, léguait une somme égale à l'hospice d'Ussel, entendant que son portrait et celui

de son père y fussent déposés comme en étant les fondateurs, et disposait du surplus de ses biens en faveur de son neveu, Maurice de Chalus, fils de François, seigneur du Monteil. Charles mourut en 1622, et, ne laissant pas non plus de descendance mâle, transmit la baronnie de Couzans à son frère puiné, François, seigneur de Marchal et du Colombier.

Cette terre passa ensuite dans la maison de Fontanges, en 1765, par le mariage d'Antoinette de Chalus avec Charles de Fontanges, fils de Pierre-Hugues de Fontanges, seigneur de la Clidelle, qui a été la souche du rameau de cette maison, connue sous le nom de Fontanges de Couzans.

Le château de Couzans a été pillé, en 1590, par une bande de malfaiteurs qui couraient alors le pays, et, en 1596, par le vicomte de La Roche, qui vint s'y établir de vive force et y commisit des dévastations considérables, que du reste, il fut obligé plus tard de payer de ses deniers. Ce château consistait en une grosse tour carrée, assise sur un rocher, et flanquée de deux corps de logis qui formaient avec elle une petite cour fermée par un portail en fer que surmontait un corps-de-garde. Une chapelle reliait cette tour principale avec les corps de logis. Toutes ces constructions existent encore ou à peu de choses près ; mais elles ont pris le caractère d'une habitation moderne, grâce aux élégantes transformations que leur a fait subir M. le baron de Fontanges, propriétaire actuel de la terre de Couzans.

10° *Essards* (les), village situé sur une hauteur d'où il domine le vallon du Soulou.

11° *Gannette* (la) ou *Bonnetie*, hameau.

12° *Maison-Neuve*, hameau.

13° *Meathalie* (la), hameau.

14° *Montpigot*, village situé à l'est du bourg.

15° *Moulin-de-Couchal*, hameau.

16° *Moulin-de-Couzans*, hameau.

17° *Pourcheret*, village. Il en est fait mention dans la charte attribuée à Clovis en ces termes : « à Pourcheret, sont deux métairies occupés par les serfs Arlaudus et Hatton ; ils donnent deux cochons de lait, une mesure d'avoine et 12 deniers ». Ce village a donné naissance à un Delpeuch, auteur de quelques ouvrages dont l'un, intitulé la Nouvelle Cérès, n'est pas sans mérite.

18° *Prunet*, village situé au sud du bourg et au pied des rochers de Chastel.

19° *Rochemont*, village situé sur les bords de la Rue. On admire près de ce village une magnifique

cascade formée par la Rue et connue sous le nom de Saut-de-la-Saule. Cette rivière, considérable et d'un cours généralement très rapide, s'y précipite, par une sorte de canal qu'elle s'est creusé dans un vaste gouffre dont la profondeur est extrême, avec une impétuosité d'autant plus grande que le passage est trop étroit pour le volume de ses eaux, et en produisant un bruit étrange qu'on pourrait presque comparer au rugissement du lion. Le bassin qui la reçoit, quoique composé d'une roche de gneiss porphyrique traversé de filons de diorite, c'est-à-dire de la nature la plus dure, est rongé en tous sens et transformé en cuves vastes d'un poli parfait. Les eaux qui se précipitent ou qui tourbillonnent au milieu de ces rochers bizarres et à formes variées, le bruit semblable à celui du tonnerre qu'elles produisent, la tristesse du paysage qui les entoure, tout concourt à faire de cette cascade un des spectacles les plus étranges et les plus émouvants.

Rochemont faisait partie autrefois du fief de Cheyssac.

20° *Salvinie* (la), hameau.

21° *Serres*, village.

22° *Suménat*, village situé sur les bords de la Sumène. On rencontre près de ce village de nombreux débris d'antiquités gallo-romaines qui occupent la plaine de Champs et qui s'étendent jusqu'à Layre. Partout, en creusant le sol à une petite profondeur, on y met à découvert des briques, des poteries, des fûts de colonnes, des murailles peintes à fresque, des pavés en mosaïque. Dans une fouille qui y fut faite en 1836, on y trouva, en outre, de nombreux anneaux en bronze et fer.

Suménat fut pillé, en 1575, par une compagnie commandée par un Pierre Meschin.

23° *Verchalle-Soubro*, village

24° *Verchalle-Soutro*, village. Un rameau de la famille de Longua a habité ce village, où elle possédait une maison près de laquelle était une chapelle dédiée à sainte-Anne, cette famille obtint, en 1567, de François de Chabannes, l'autorisation de se faire un tombeau dans la chapelle St-Pierre de l'église de Vebret.

25° *Vergne-de-Couzans* (la), hameau.

26° *Vergne-Petite* (la), hameau.

On remarque dans la commune de Vebret les vestiges de plusieurs autres villages qu'une affreuse épidémie dépeupla au commencement du XVIIIème siècle, et qui ont cessé d'être habités depuis cette époque.

JEUX

SUDOKU : Grilles proposées par Claude Bonnot de Champassis. (Solutions dans le prochain bulletin)

Règles du sudoku Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne. De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

5			6			9		7
	9			7	8			
8	3				4	6		5
4			9		1			8
	7			4			6	
		9			5	1	3	
	1		8			4		
	4			5			7	
		6			7	2		1

Grille 3201

		9	5				2	
	4			1		5		7
5			3		8			
	8			3			9	5
		7	8		4			1
	1		2	7		3		
9			1			4		
		3		8	6		1	
4					3			6

Grille 3202

Solution des Grilles sudoku du bulletin précédent

1	2	4	9	8	3	5	7	6
3	6	7	2	4	5	8	9	1
5	8	9	1	6	7	2	3	4
7	1	8	3	2	9	4	6	5
9	3	6	4	5	8	7	1	2
2	4	5	6	7	1	3	8	9
4	5	3	7	1	6	9	2	8
6	9	2	8	3	4	1	5	7
8	7	1	5	9	2	6	4	3

Grille 3101

1	5	6	7	2	3	4	8	9
2	4	7	1	8	9	3	5	6
3	9	8	5	4	6	1	2	7
4	1	2	3	6	8	7	9	5
5	8	3	9	1	7	6	4	2
6	7	9	2	5	4	8	1	3
9	6	4	8	7	2	5	3	1
8	3	5	6	9	1	2	7	4
7	2	1	4	3	5	9	6	8

Grille 3102

Mots croisés grille n°32-01

(Solution dans le prochain bulletin)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
I								■			HORIZONTAL : I - Village sur la rive droite de la Sumène – Les plus jeunes le maîtrisent mieux que les anciens II - Grand violon – Premier magistrat III - En face de La Rochelle – Eriger IV - Planche de salut V - Langue de troubadour – Presque docteur VI - Le cinéma a la sienne – forme des élites VII - Sur la rose des vents – Voisine du Pays de Galles VIII - Fond de sièges IX - Table d'exposition – issu de... X - Etêtée
II					■						
III			■								
IV							■		■		
V			■								
VI							■				
VII			■					■	■		
VIII		■		■						■	
IX					■						
X									■		

VERTICAL : 1 - Spécialiste des tôles froissées 2 - Famille du frêne – Pas à moi 3 - Autre Do – Reste de table 4 - Calme la toux – Au diapason	5 - Mal vieillir 6 - Rassembleront les mécontents 7 - Fatigué – A de bonnes mâchoires 8 - Passe à Grenoble – Libère les brebis 9 - Apprécié des Salers – Norme hôtelière – Métal au labo. 10 - Amande de nos régions - Clef
--	--

Solution des mots croisés du bulletin précédent (grille 31):

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
I	C	O	U	R	T	I	L	L	E	S	Horizontalement : I – Dans les archives du Rhône, on cite ce village dès 1640. II- Trophée de chasse. – Fin d'office. III – Indispensables au briquet. IV – Gêne - A la mode, avant. V - Ella Fitzgerald et Louis Armstrong l'ont popularisé. – Manque de piquant VI –Un reptil dessus n'est pas valorisant - Résidu à la cuisine. VII – Sur les têtes très bien, sur les chemises pas du tout. VIII – Souriante dans la pub avec son pot et son petit foulard sur la tête. IX – Endormeuse – largeur de tissu X – Locution marseillaise – Cheville – Entre deux portes d'un ministère.
II	H	U	R	E	■	R	■	I	T	E	
III	E	T	I	N	C	E	L	L	E	S	
IV	Y	■	N	U	I	S	■	I	N	■	
V	S	C	A	T	■	■	F	A	D	E	
VI	S	O	I	■	M	A	R	C	■	T	
VII	A	U	R	E	O	L	E	E	S	■	
VIII	C	R	E	M	I	E	R	E	■	D	
IX	■	T	S	E	T	S	E	■	L	E	
X	V	E	■	T	E	E	■	S	A	S	

Verticalement : 1 – Les Romains y ont laissé beaucoup de traces. 2 – Dépassé. – On n'aime pas tirer cette paille. 3 – Qualifie une fuite douloureuse. 4 – Reçoit les ondes (à l'envers) – Envoie en direction du mot précédent. 5 – Après celui ou celle – Une telle main n'est pas agréable pour se saluer. 6 – Colères anciennes. – protection. 7 – De sang ou d'arme. 8 – Famille de plantes de printemps. 9 – Déploie. – Accord. 10 - Possessif – conjonction – Article.
